

Principes et architecture

Quel est l'objectif principal ?

Définir la philosophie, les principes et l'architecture de la future convention collective, ainsi que la gouvernance de la négociation collective de la branche.

Quelles sont les thématiques principales ?

- Une convention collective nationale.
- L'autonomie des entreprises.
- La souplesse des règles adoptées.
- L'impératif de textes clairs.
- La recherche d'un équilibre global du nouveau dispositif.

Quelles sont les mesures phares ?

- **Mesure 1** : La branche de la métallurgie est unique ;
- **Mesure 2** : La convention collective applicable est identique dans tout le périmètre de la branche ;
- **Mesure 3** : La négociation de branche est soucieuse de préserver la capacité des entreprises à adapter à leur niveau la norme conventionnelle applicable ;
- **Mesure 4** : La négociation conventionnelle de branche favorise l'innovation et permet l'expérimentation conventionnelle ;
- **Mesure 5** : La branche se réserve, au-delà de la convention collective nationale, de conclure des accords collectifs autonomes soit au niveau national soit au niveau territorial pour s'adapter à son environnement.

Quels bénéfices pour les entreprises et les salariés ?

- Les deux niveaux, national et territorial, de négociation s'articulent afin d'éviter les concours d'avantages et de garantir la lisibilité de la norme ;
- La négociation collective territoriale est préservée de manière à tenir compte des besoins et problématiques locales ;
- Le dialogue des partenaires sociaux dépasse la seule négociation collective.

Points restant en discussion :

Aucun

(Traité : Dispositions spécifiques à une catégorie de salariés. Ce sujet a été traité dans le cadre de la négociation de dispositions nationales relatives aux conditions d'exercice des missions des salariés occupant des emplois relevant d'un certain degré de responsabilité (thème mis de côté)).